

NOTRE ANALYSE

1. Notre association est vigilante vis-à-vis des effets sanitaires des pesticides, mais elle est particulièrement préoccupée par les effets, moins mis en avant, de ces produits sur la biodiversité. En effet, l'évaluation de ces effets sur la biodiversité est particulièrement complexe et soulève des problèmes pour lesquels les connaissances scientifiques actuelles peinent à apporter des réponses.

Si les effets directs de la toxicité de ces produits pour les espèces cibles ou non-cibles sont en effet assez faciles à évaluer¹, il en est tout autrement de nombreux effets indirects, en particulier :

- des effets toxicologiques liées à des interactions avec d'autres molécules présentes dans l'environnement (effets « cocktail ») ou avec d'autres fonctions physiologiques d'espèces non-cibles, comme un affaiblissement des défenses immunitaires, et donc de la résistance à divers pathogènes ou, enfin, à des effets de bioconcentration dans les chaînes alimentaires, pouvant exposer certaines espèces à des doses très supérieures à celles reçues par les espèces cibles (exemple de l'effet du DDT sur la reproduction des rapaces).

- des effets non toxicologiques, comme l'effet des herbicides sur la flore adventice des cultures. La réduction de cette flore peut diminuer la ressource alimentaire pour diverses espèces qui en dépendent (oiseaux, insectes...) et contribuer au déclin de leurs populations. De même, la réduction des populations d'insectes du fait de l'utilisation d'insecticides peu sélectifs est sans doute une cause du déclin des oiseaux insectivores ou des chiroptères. Un autre exemple est l'augmentation de l'antibiorésistance de bactéries liée à la présence conjointe d'herbicides et de résidus d'antibiotiques dans les sols.

- des effets écologiques « systémiques », liés aux conséquences de la réduction d'abondance ou de la disparition d'une espèce, qui peut favoriser la prolifération d'une autre. Ainsi, l'utilisation de traitements chimiques évitant la prolifération des algues sur la coque des bateaux s'est traduite paradoxalement par une prolifération d'algues sur les rochers côtiers, ces traitements étant toxiques pour les patelles (chapeaux chinois) qui se nourrissent en broutant ces algues.

Or, il n'existe aucune raison scientifique permettant de considérer que ces effets, parce qu'ils sont indirects, ont des conséquences écologiques moins importantes que les effets directs.

2. La situation actuelle mécontente, pour des raisons diverses, la quasi-totalité des acteurs concernés : des producteurs de produits phytosanitaires aux citoyens-consommateurs, en passant par les agriculteurs, les ONG, les acteurs politiques... Il faut donc proposer, sans rêver à des solutions parfaites, des évolutions et partir de cette convergence d'insatisfactions pour rechercher des pistes d'amélioration.

3. Les coûts économiques actuels ou différés de ces produits sont considérables (épuration eau potable, consommation d'eau en bouteille...) et sans doute supérieur au chiffre d'affaires de la vente de ces produits². Ils sont supportés par l'ensemble des citoyens et non par les utilisateurs de ces produits.

4. L'innovation chimique, sous toutes ses formes (y compris les produits de biocontrôle), a, comme les innovations génétiques, technologiques, sociales ou écologiques, un rôle à jouer dans les systèmes agricoles et alimentaires de demain mais il faut tirer les leçons de l'histoire déjà longue de l'utilisation de ces produits pour instaurer une gestion durable (socialement et écologiquement) de ces innovations.

¹ Avec deux réserves :

- le cas des produits ayant un effet non proportionnel à leur dose (cas des perturbateurs endocriniens)
- le nombre limité d'espèces examinées par les tests d'écotoxicité ainsi que la faible durée de ces tests, qui en limite la portée.

² Etude CGDD 2011 n°52. Les coûts seraient largement supérieurs au milliard d'euros par an. Le CA de la vente de ces produits est d'environ 2 milliards d'euros par an.